

L'ajournement

Je garantis au député que le gouvernement du Canada n'a pas pour principe de financer un groupement «pour s'opposer aux gouvernements provinciaux», pour reprendre l'expression du député. Je lui certifie par ailleurs que nous ne finançons pas d'organisme pour promouvoir les programmes d'un gouvernement ou d'un parti politique provincial. Je remonte à l'époque du comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat sur la Constitution du Canada, quand les membres de tous les partis discutaient de la Charte des droits. Ce comité a discuté des nombreux problèmes relatifs aux droits de la personne. Il devrait ainsi être évident que le gouvernement essaie, comme il l'a d'ailleurs toujours fait, de promouvoir le plus possible la discussion libre, franche et démocratique sur la signification de la Charte des droits pour les Canadiens, même durant l'évolution de ces droits, et d'écouter les opinions de tous les organes concernés surtout des groupes minoritaires. On entend souvent la volonté de la majorité s'exprimer sans aide ni les motions de quiconque.

Je garantis au député d'en face que le gouvernement actuel ou que n'importe quel gouvernement du Canada, ne tient pas à financer des groupements pour promouvoir ou, pour reprendre l'expression du député, pour s'opposer à une mesure législative d'un gouvernement provincial. Nous ne demandons pas d'avance à de tels organismes quelles sont leurs opinions sur une mesure législative d'une province du Canada. Ce qui nous intéresse, c'est de favoriser la discussion libre, franche et démocratique sur les droits des citoyens canadiens, surtout les droits qui ne sont pas encore constitutionnalisés.

[Français]

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures.

(A 18 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
